

Réunion des maires – 30 avril 2020

Présents :

Elus du SIVOM : GARCIA Philippe, CASSOU André, CASSAROUME Régis, COSTEDOAT Louis, DARETTE Michel, GALOPIN Patrick, GLANGETAT Jessie, PEDEGERT Alain, PINON Jean-Marie, PRAT Jean-Bernard, TEIXEIRA Jean-Jacques, VIREBAYRE-GASTON Franck.

COUBLUCQ Laurent, GOUAILLARDOU Frédéric, LEVEQUE Gilles en tant que futur maire

1 – les actions mises à place depuis le 16 mars 2020

- **Maintien du service de portage de repas** auprès des administrés des communes du SIVOM
Hausse des demandes les 2 premières semaines du confinement. Le service est assuré par un agent du SIVOM suite à la mise en Autorisation Spéciale d’Absence pour agent vulnérable de l’agent titulaire
- **Ouverture de l’école d’Arthez** pour les enfants des personnels soignants et prioritaires à la gestion de la crise.
1 enfant accueilli durant 6 jours en fonction de la demande des parents, 2 ATSEMS et 1 enseignant présents pour assurer cet accueil
- **Continuité administrative du SIVOM** par la directrice des services (3 jours en présentiel et 2 jours en travail à distance)

Pour la semaine du 4 mai :

- **demande d’ouverture de l’école d’Arthez** pour deux enfants de personnels soignants (dans les mêmes conditions que celles mises en place en avril)
- **2 enfants de l’école d’Argagnon seront accueillis à l’école de Départ en accord avec l’IEN et le maire d’Argagnon**
- **Ouverture du centre de loisirs mercredi 5 mai** pour un enfant de personnel soignant

L’ensemble du personnel, hormis l’agent en charge du portage des repas, les agents placés en congés maladie et la directrice a été mis en Autorisation Spéciale d’Absence (pour garde d’enfant, pour agent vulnérable ou pour impossibilité de déployer l’agent sur d’autres missions suite à la fermeture des écoles)

2 -L’ouverture des écoles le 11 mai : dans quelles conditions ?

Ce qui a été annoncé par le 1^{er} ministre :

- Retour **PROGRESSIF** des enfants des classes primaires et maternelles à compter du 11 mai sur la base du volontariat.
- **15 enfants maximum** par classe, une priorité est donnée aux élèves de CP et de CM2 dans un premier temps. Pas de port de masque pour les enfants.
- Le 11 mai est prévue une pré-rentrée des enseignants, les élèves ne rentreront que le 12 mai dans les locaux

- Tenir compte de l'accueil prioritaire des élèves de parents soignants, ceux indispensables à la gestion de la crise mais également des élèves en difficultés scolaires, en situation de danger faisant l'objet de signalement ou en situation d'handicap.
- **Le maire doit être garant de la mise en œuvre et du respect des conditions garantissant la sécurité sanitaire des élèves** (distanciation sociale, conditions d'accès aux sanitaires pour le lavage des mains...). Il fixe le cadre d'accueil. La priorité demeure les contraintes sanitaires. Un protocole national sanitaire sera transmis en fin de semaine aux municipalités
- La mise en place d'un nouveau temps de prise en charge péri-éducative "2S2C" Santé, Sport, Culture, Citoyenneté sous la responsabilité de l'organisateur (Maire, Président(e) associatif,...) sous forme d'activités « parallélo-scolaires » pour permettre de garantir une reprise en petit groupe (max 15) en classe (Il s'agit d'un dispositif complémentaire pour assurer l'accueil des enfants qui ne pourraient pas être pris en charge par l'enseignant). Pour sa mise en place, un fonds d'indemnisation par l'Etat sera mis en place.

Au niveau du SIVOM,

Dès la semaine du 4 mai, le nettoyage des écoles (classes, cantine, garderie, sanitaires...) par les agents du SIVOM va être organisé dans les conditions suivantes :

- 1 agent par pièce uniquement,
- pas d'équipement particulier supplémentaire à prévoir

En parallèle, un **recensement des stocks des produits d'entretien** pour ajuster au mieux les besoins jusqu'à la fermeture des écoles le 3 juillet va être opéré. L'aménagement des classes, de la cantine et de la garderie des différentes écoles sera organisé en fonction des recommandations sanitaires pour garantir la sécurité sanitaires des enfants.

3 - Le plan d'action du SIVOM travaillé par les élus s'appuie sur 2 axes

- **le sanitaire prime sur l'éducatif,**
- **une harmonisation des conditions d'ouverture des écoles à l'échelle du SIVOM**

Une rentrée échelonnée suivant le niveau des enfants :

Un retour uniquement des CP et des CM2 la 1^{ère} et 2^{ème} semaine (du 12 au 24 mai, soit 5 jours de classe)

Un retour des autres classes du primaire et des GS la 3^{ème} semaine (à compter du 25 mai)

Un éventuel retour des classes de maternelles (hors GS) à partir du 2 juin, conditionné aux différents retours faits les 3 premières semaines d'école

Les parents ne pourront pas accéder dans les locaux de l'école. Ils devront déposer les enfants devant le portail en respectant les règles de distanciation sociale.

Intérêts : une rentrée progressive des enfants qui permettra d'adapter plus facilement les conditions d'accueil **en petits groupes** et de garantir la sécurité sanitaire (respect des « gestes barrière », période test pour mettre en œuvre et tester les procédures...), assurer un nettoyage suffisant des locaux ainsi que la protection des agents en contact avec les enfants

La cantine ne sera pas assurée sur la période du 11 au 24 mai (5 jours), il sera demandé aux parents de fournir un repas froid aux enfants. Le personnel du SIVOM assure la surveillance des enfants sur le temps de la pause méridienne

A voir les modalités d'organisation et les contraintes engendrées pour un retour à la cantine des enfants à compter du 25 mai

La garderie :

Les deux premières semaines vont permettre de « voir venir les choses ». Sur le RPI ABCD, la garderie unique du soir à Doazon n'est pas réalisable. Une garderie sera donc mise en place si nécessité à l'école de Castillon et de Boumourt

Le transport des enfants entre écoles du RPI n'est pas souhaité par les maires. Il sera demandé aux parents de déposer et récupérer leurs enfants dans leurs écoles respectives le matin et le soir.

Les conditions d'accueil en garderie seront identiques à celles demandées en classes (15 enfants par groupe et pas de croisement entre les groupes)

Le transport scolaire des enfants :

- il n'est pas souhaité par les élus pour les enfants de l'école du RPI ABCD - pas de transfert scolaire entre les 3 sites
- il ne sera pas organisé dans un premier temps à l'école d'Hagetaubin. Les masques sont obligatoires pour les enfants dans le bus alors qu'ils sont fortement déconseillés et non obligatoires pour les primaires (contradiction)
- les élus du SIVU de Balansun et Castétis seront informés du choix des élus du SIVOM par le maire d'Argagnon (RPI Argagnon Balansun Castétis)

Les demandes d'utilisation du BUS pour des sorties sur le temps scolaire ne seront pas accordées par le Président.

A noter :

- Dès la fin de la semaine, **un mail sera fait aux parents par l'intermédiaire des directeurs d'école pour recenser les enfants qui reprendraient l'école à compter du 11 mai 2020** (curseur d'ajustement). Il sera demandé d'indiquer la présence ou pas à la cantine ainsi qu'à la garderie du matin et soir (l'heure de départ et d'arrivée de la garderie sera également précisée par les parents). Le retour des réponses est souhaité pour le 05/05 à 11 heures
- Proposition d'une réunion avec les directeurs des écoles et les maires des communes concernées **mardi 05 mai à 15H au SIVOM** en conviant également M. Dinelli de l'IEN d'Orthez
- Proposition d'une prochaine réunion des maires le **jeudi 7 mai à 18 Heures au SIVOM**